

Monsieur Jean-Luc LACHAUME

Directeur Général Adjoint
Autorité de Sûreté Nucléaire
6 Place du Colonel Bourgoin
75572 PARIS cedex 12

V/Réf. : CODEP-DTS-201-031629

N/Réf. : CA 12-467

Paris, le 24 septembre 2012

Monsieur le Directeur général adjoint,

Nous faisons suite au courrier que vous avez récemment adressé à l'Association des Directeurs d'Hôpitaux (ADH) relatif au projet de décision de l'Autorité de Sûreté Nucléaire portant sur les règles de conception des installations abritant des appareils à rayonnements X inférieurs ou égaux à 600 kV. Au regard des enjeux pour les établissements de santé, une réponse conjointe de la Fédération Hospitalière de France (FHF), de la Conférence des Directeurs Généraux de CHU et de l'ADH nous est apparu nécessaire.

A la suite de la consultation des experts hospitaliers sur ces questions, nous tenons à attirer votre attention sur l'impact conséquent des aménagements qui pourraient être imposés dans les établissements de santé selon ce nouveau protocole. Les avis collectés sont en effet nombreux à pointer la difficulté technique, l'ampleur, et le coût que représenterait une telle réglementation, dans le délai prévu (1 an).

Conscients de l'évolution nécessaire et utile de cette disposition, nous souhaiterions mettre à votre disposition une cellule d'experts hospitaliers qui pourrait travailler avec vos équipes à des ajustements qui tiennent compte des spécificités matérielles et financières des hôpitaux publics. Ceci afin de garantir une organisation plus sécurisée et pérenne qui ne pénalise pas les investissements hospitaliers.

Nous nous tenons à votre écoute afin de discuter de cette proposition.

Dans l'attente, nous vous prions de croire, Monsieur le Directeur Général Adjoint, en l'expression de nos salutations très distinguées.



Frédéric BOIRON,
Président de
l'Association des
Directeurs d'Hôpital



Denis FRECHOU,
Président de la
Conférence des
Directeurs de CH



Alain HERIAUD,
Président de la Conférence
des Directeurs Généraux de
CHU



Gérard VINCENT,
Délégué Général
de la FHF